

OFFICIERS, MARINIERS, MATELOTS ET MOUSSES DE PORT-LOUIS ET RIANTEC (1671-1687)

Louis Le Ruyet

« Marins et ouvriers du Quartier de Port-Louis/Lorient »¹ dessinait une image numérique et qualitative des marins et ouvriers des chantiers du « Port-Louis-La-Ville » depuis le Gouvernement du Port-Louis, en 1671, qui inclut les villages de Riantec, jusqu'au Quartier des Classes du Port-Louis au début du siècle suivant². Dans la liste des matelots du Gouvernement, sous la mention Port-Louis, apparaissent des villages de Riantec. Dans les listes de matelots de l'évêché de Vannes, de 1733, retrouvées aux archives du Service Historique de la Défense à Lorient, la ville se distingue des villages de la paroisse de Riantec qui remplit généreusement du nom de ses paroissiens les folios des registres des matricules du demi-siècle qui suit. Toutefois la matricule de 1751 de « Port-Louis ville et Riantec » montre bien que dans l'esprit des employés de Classes qui établissent les registres, les deux lieux sont encore comme d'une même paroisse. Pour examiner l'évolution de cette population de marins entre 1671 et 1787, comme nous y incite Benjamin Constant : « Tout est moral dans l'individu, tout est physique dans les masses », il nous faut encore, bien sûr avoir recours aux nombres. Pour percevoir la moralité ou l'apport qualitatif de l'individu, il nous faudra entrer dans l'étude des familles qui ont marqué de leurs traces ces deux localités : l'une autour de Locpezran qui laisserait à penser, par sa dédicace à Saint-Pierre,

à une paroisse primitive, devenue Blavet, avant que la ville royale du Port-Louis ne vienne faire exploser la démographie, l'autre, un bourg et une paroisse, Riantec.

1- Des nombres

La proximité de l'ancienne chapelle de Locpezran et des quartiers qui s'intègrent dans la première enceinte urbaine établie entre 1649 et 1653³, (la seconde inclut Locmalo, Le Driasker, et Kerzo) permettent d'enregistrer au Port-Louis en l'église de Saint Pierre, les actes de baptêmes, mariages et sépultures alors que la ville n'est encore que Blavet par l'intermédiaire de son vicaire, voire du recteur de la paroisse de Riantec et de Blavet et ce dans deux registres différents, mais reportés à Riantec. Le Port-Louis-ville a toujours pour recteur messire Le Coachon, le même que Riantec, et pour vicaire Le Prado après que la ville du « Port de Louye » est royale⁴. Nous disposons des archives des Baptêmes Mariages et Sépultures, (BMS) celles des actes :

- de baptêmes au Port-Louis de 1582 à 1671, période qui couvre la période de la création de la ville royale, les mariages eux à partir de 1659 soit avant la matricule de 1671,

- de baptêmes à Riantec à partir de 1599 qui permettent d'identifier les individus, les mariages eux à partir de 1659 qui aident à percevoir les migrations vers cette paroisse.

1. LE RUYET L., SAHPL, Bulletin n°43, 2014-2015, p. 135-181.

2. Le Quartier du Port-Louis qui en 1776 devient celui de Lorient regroupe 15 paroisses littorales ou bordières de la rade du Blavet jusqu'à Hennebont, du Scorff jusqu'à Pont-Scorff, et l'île de Groix.

3. BUFFET H.F., Vie et société au Port-Louis des origines à Napoléon III, Bahon-Raut, Rennes 1972, p.10.

4. BMS du Port-Louis, Acte du 20 août 1618, f° 159, vue 105/668.

Il reste difficile de discerner pour ces deux paroisses, les mouvements de la population des marins inscrits sur les « matricules », ces listes ou registres des « Classes » qui astreignent marins et ouvriers des métiers de la construction navale au service du roi. Nous proposons toutefois par l'examen des inscriptions aux années 1671-1733-1751-1776, de fixer le nombre des inscriptions des marins, celui des mousses, des matelots et officiers marinières (les non marinières, les tonneliers, armuriers par exemple, ne sont pas inscrits mais peuvent apparaître dans des listes établies par la Compagnie des Indes). Pour cela nous examinons les documents suivants (cote au Service Historique de La Défense à Lorient (SHDL)) :

Liste des inscrits matelots du Gouvernement de Port-Louis la ville, 1671,

Registre des mousses de Port-Louis, Vannes et différents quartiers, qui débute en 1733 et termine en 1745,

Répertoire des matelots de Port-Louis, Vannes (1734-1745),

Répertoire des officiers marinières et non marinières (1733- 1740),

Matricule des matelots et du Quartier de Port-Louis : Le Port-Louis-Riantec,

Matricules des matelots et officiers marinières du Quartier du Port-Louis (1751-1764), (1764-1775),

Matricule des Hors Service du Quartier de Lorient, (1776-1787).

Notre démarche sera de définir à la fois les nombres d'inscrits pour les deux paroisses et les caractéristiques qui permettent de discerner des choix professionnels dans chacune d'entre elles en cernant les variations des populations à chaque date d'établissement des documents. Deux ou trois profils de cursus individuels étayeront nos hypothèses de généralisations.

Des nombres de marins et ouvriers de la

« matricule »⁵ de 1671 qui enregistre pour le gouvernement du Port-Louis-ville : 415 individus pour le Port-Louis et Riantec. Riantec ne fournit que 61 individus, soit près de un pour sept au Port-Louis. Le nombre total des inscriptions de l'évêché est de 2173, les deux localités fournissent moins de 20% de marins. Ploemeur fournit 135, Groix 215.

Près de 64 ans plus tard, en 1733 commence l'enregistrement, sur un registre, des mousses de Vannes⁶ et venus d'autres évêchés. Elle fait apparaître 24 mousses de Riantec, 3 de Plouhinec, 2 de Kervignac, 2 de Merlevenez, 1 de Landévant, soit 32 pour ces quatre paroisses. Les paroisses de Ploemeur, Guidel et Gestel, réunies, fournissent autant que les quatre précédentes de l'Ouest de la rade. Les villes de fond d'estuaire Hennebont avec plus de 80, Quimperlé avec plus de 30 et Pont- Scorff, avec près de 15, complètent ce panorama de la dispersion des mousses inscrits jusqu'en 1745. Ils sont près de 200 au Port-Louis, 700 à Lorient. Le reste, sur une étude des 500 premiers, presque autant⁷ que Lorient et Le Port-Louis réunis, viennent de l'évêché de Saint-Malo et de ceux environnants. On mesure ici la faible participation de l'espace entre la rade, qui deviendra dite de Lorient, et la ria d' « Intel », à la grande histoire de la Compagnie des Indes Orientales. Riantec ne fournit donc dans le gigantesque essor de la Compagnie des Indes que 12 % de l'apport du Port-Louis, qui se distingue bien de Lorient au XVIII^e siècle. Les Malouins sont donc encore bien présents dans la constitution d'un pôle maritime qui devient « lorientais ».

Ces mousses vont être reportés dès qu'ils

5. Au sens où l'individu peut être identifié par un bi-nombré : le n° de folios, (page), et le numéro de ligne.

6. SHD Lorient, cotes 1P277 c-8 et 1P277 a-6.4: Registre des mousses du Port-Louis et de Vannes et différents quartiers, de 1733 à 1745 retranscrite par Jean- Michel André des Amis du SHD Lorient.

7. LE RUYET L., Master d'histoire 2005.

Catégorie	Gouvernement ou liste des matelots de Vannes... et autres...	Port-Louis	Riantec	De (année)	à (année)	Référence SHD LORIENT
Matelots	Gouvernement 1671	355	61	?	?	Non communiquée
Matelots	f°1 à f°417 n°1529 f°679 n°3114	306	188	1734	1745	1P277 a 5.2, b 5.6 et 5.7
Officiers mariniers et non mariniers	f°1 à f°304 n°1420	126	7	1733	1740	1P277 b-7.3
Toutes catégories	4534 individus, évêché, toutes provenances	432	195	1733	1745	Rappel évêché en 1671 2173 matelots

▲ **Tab. 1** : Les listes et répertoires d'inscriptions de marins du Gouvernement puis de l'évêché de Vannes

atteignent 18 ans, pour ceux vivants, dans la liste des matelots qui s'ouvre en 1733 et serait close en 1742. Dans le répertoire⁸ établi par Jean-Michel André, nous relevons certaines des mentions dont le décès de Vincent KERVEN, à l'Île de France le 07/02/1745. Celui de CORVEC Antoine, de Landévant, mort à Pondichéry en 1740 n'est pas porté. En effet, pour ce qui concerne la longévité des mousses, 7 mousses de Riantec ne seront jamais matelots, ils mourront dans les 83 voyages effectués par eux et leurs co-paroissiens, ce qui est un lourd tribut pour cet échantillon d'inscrits. S'ils accèdent à la qualification de matelot à partir de l'âge de 18 ans, beaucoup meurent jeunes. Jean JAFFRAY de Riantec meurt sur le *Dauphin* vers 1744, à près de 20 ans.

En 1734, commence également l'enregistrement des matelots et officiers mariniers et non mariniers du Port-Louis et de Vannes. Il présente près de 4500 inscrits en 1745, celui des officiers mariniers s'arrête en 1740. Ceux inscrits au Port-Louis sont inférieurs à ceux de 1671, 306 pour 355, (voir

le tableau 1) ; la précision des origines entre Riantec et le Port-Louis laisse à en douter en 1671, la paroisse reste à Riantec. En 1745, les matelots de Riantec sont 188, soit trois fois plus nombreux qu'en 1671. On mesure ainsi la croissance démographique en matelots du pôle Le Port-Louis-Riantec qui voit surtout s'installer au Port-Louis, les officiers mariniers et non mariniers et la population des inscrits qui depuis 1671 servent le roi et la Compagnie, celle qui naît en 1715 et qui a pris son essor en 1733. Pour le Port-Louis, la croissance est de 25 %, avec les officiers mariniers et non mariniers. Pour les deux paroisses, elle est de 50 %. La comparaison avec la « matricule » de 1671 établie pour l'évêché de Vannes laisserait à penser que dans ce territoire, la population des marins (matelots et officiers mariniers) inscrits aurait doublé.

Par comparaison des noms de la liste alphabétique établie par J. M. André, jusqu'à la lettre L plus du tiers des noms de matelots inscrits à Riantec en 1671 se retrouvent en 1733. Les autres matelots de la liste marins viennent surtout des évêchés bretons, mais aussi de Paris et de quelques autres provinces dont la proche Normandie. Quelques Italiens et Gênois,

8. SHD Lorient cote 1P277 a 5.2, 1P277 b 5.6 et 5.7.

Allemands, Bengalais... complètent cette liste. Il est à remarquer que cette liste couvre 12 années, ce qui est le rythme d'établissement des « matricules », elles, souvent établies en registres.

L'étude des « matricules », souvent constituée de registres de 300 folios, portant 6 individus chacun, celles de 1751-1762, puis de 1764-1775, enfin celle des Hors Service de 1776-1787, permet de jeter un regard sur la population des inscrits de Riantec et Port-Louis⁹. Elles courent pour les douze années après les premiers enregistrements qui reportent les anciens inscrits, puis enregistrent les nouveaux tirés des registres « matricules » de mousses et de novices. Elles montrent que l'effectif des matelots et officiers marins de Port-Louis et Riantec atteint 900 marins à minima, car le registre de ces paroisses est plein en 1762, et porte 1027 inscrits en 1775. On peut donc affirmer que la population des inscrits a cru de 50 % depuis 1740 et a pour le moins doublé depuis 1671, lorsque la Compagnie atteint sa maturité et sa proche fin (voir le tableau 2).

Pour illustrer l'accidentalité ou la vieillesse qui empêche le matelot de naviguer, le nombre des Hors Service est de 144 en 1788. Même après 50 ans les matelots peuvent encore naviguer même s'ils sont déclarés invalides, mais les 14 % portés ici sont déclarés « caducs » ou « cassés ». 32 matelots de tous métiers et de plusieurs navires et 18 soldats sont rapatriés en retour de l'Inde par Le *Massiac* en 1760-61. 2 matelots sont de Lorient, Julien SANS COEUR et François MORVANT, 1 de Ploemeur, Noël KERLIRE, 1 d'Hennebont, Rolland ROUSSEAU, 1 de Guidel, Yves TREBOUL. La guerre de Sept-ans (1755-1762) n'est pas encore achevée. Le navire transporte un prisonnier Anglais.

Cette matricule des Hors Service (1776-1787) comprend au moins 25 folios de 6 inscriptions chacun, soit près de 150 possibilités, le dernier n° de report de la matricule précédente est le matricule f° 25 n°146. Ceci nous permet d'affirmer que le nombre des matelots Hors Service est à deux unités près le même entre 1775 et 1787¹⁰ que celui entre 1764 et 1775. Cela conduirait à l'hypothèse d'une quasi-stabilité de la population des inscrits dans ces deux périodes pour Le Port-Louis -Riantec. Les inscriptions nouvelles compensent les décès.

Pour persévérer dans la statistique des décès de matelots, nous avions signalé dans l'ouvrage¹¹ un taux de mortalité des navigants membres d'équipages des navires de la Compagnie des Indes établi sur près de 150 000 voyages : 8,4 % (serait sur plus de 250 000 voyages proche de 8,2 %). De 1720 à 1770, les matelots de Riantec dépassent les 910 voyages pendant lesquels 161 (dont 101 à bord et 60 ailleurs) y laissent leur vie, soit environ 12 % de mortalité sur près de 50 ans de navigation, alors que celui de tous les matelots est de 8,4 % sur une période de navigation double. Les matelots du Port-Louis vont effectuer près de 1270 voyages avec seulement 124 décès. Avec 40 % de voyages en plus, la mortalité proche de 10 %, est inférieure de 23 % à celle de Riantec. Pour le Quartier, le naufrage le plus éprouvant pour les familles qui perdent leurs enfants est celui du célèbre navire le *Saint-Géran*, le 18 août 1744. Riantec perd 19 de ses jeunes matelots. Ploemeur perdra 21 marins. Sur l'atrocité des naufrages, on peut se remémorer les propos du chevalier de Mirabeau sur le sort de la centaine des garde-côtes cornouaillais de la capitainerie de Pont-Croix, disparus lors du naufrage brutal du *Superbe* lors de la bataille des Cardinaux, le 20

9. Il ne s'agit pas de recopier le travail de maîtrise de Ph. Zérathe (2000) sur les inscrits maritimes du quartier de Port-Louis mais de compléter par certaines données fournies par la matricule des Hors service de 1791.

10. Années de fin d'inscription des matricules de 1764 et 1776.

11. *Les Compagnies des Indes*, sd. René Estienne, Gallimard, DMPA, 2013, p. 136.

Officiers Mariniers et matelots de service	Les 2 localités nbre	Port-Louis- La Ville, et habitues Plouhinec Locoal	Riantec	De (année)	à (année)	Références Au SHD LORIENT
Rappel 1745	627	432	61	?	?	
	> 900	120 ?	> 780 ?	1751	1762	2P72
	1027	433	595	1764	1775	2P75
Les Hors Service (HS) 1775	146 cf note 10					
Les (HS) 1787	144			1776		2P91

▲ **Tab. 2** : Inscriptions sur les matricules de 1751 à 1787

novembre 1759 : « Ce pays a souffert d'une des plus grandes calamités qui puissent arriver à un canton... des veuves nous demandent leurs maris, des orphelins leurs pères ».

2- L'étude individuelle

Pour l'étude individuelle, il faut à nouveau se garder d'un optimisme quant à la saisie exacte d'une graphie du nom d'un individu. Les écarts vont par exemple de DERIEN à ANDRÉ ou ADRIEN, nous l'avons déjà signalé¹².

L'examen des cent premiers noms des « Riantecoïses » et des « Port-Louisais » présents en 1671 sur la matricule montre que dans les BMS : 6 % des patronymes sont présents à Riantec au début du XVII^e siècle, à Riantec avant d'être au Port-Louis, c'est l'inverse pour

Le Port-Louis avec 10 % de présence avant d'être présents à Riantec ; 8 % des patronymes sont présents dans les deux lieux. Environ 12 % ne sont pas nés dans le territoire qu'a constitué la paroisse de Riantec, tandis que 7 % arrivent d'autres localités à Riantec et 16 % au Port-Louis. On peut donc penser que l'apport de population est double au Port-Louis, sans doute depuis que la ville est déclarée ville royale.

Pour Riantec et les 4 paroisses de l'arrière pays, sur les 32 mousses inscrits jusqu'en 1745 on retrouve 10 dont le nom de famille est sur la liste en 1671, soit plus d'un tiers. Sur les 188 des matelots inscrits de 1745, 60 portent un nom de la matricule de 1671, soit l'égal des 60 relevés dans les villages de Riantec en 1671.

La matricule des Hors Service (HS) qui débute en 1776 est intéressante à plus d'un objet. Les plus âgés en l'absence de handicap devraient par report successifs de la matricule précédente sur laquelle ils sont inscrits se trouver en tête d'inscription, les plus jeunes en fin. A l'exception

12. LE RUYET 2017.

de Nicolas MOLLO de Kerderff qui a 88 ans, ayant toujours navigué à la pêche se trouve dans la liste après des « vieillards » de près de 68 ans. La mention « cassé » qui illustre la raison de la mise hors service doit couvrir de nombreux cas, la « caducité » est souvent évoquée. Les accidents sont rares, bien que Noël TUAL qui a toujours navigué à la pêche soit estropié. Louis PERSON s'ouvre la lèvre supérieure jusqu'au nez, il meurt à l'âge de 50 ans. Jean GALLO est porté HS à l'âge de 37 ans. Charles HERVÉ de Locmiquélic est aveugle à son inscription qui est antérieure à 1776, puisqu'il est reporté de la matricule précédente des HS.

Si on se réfère à cette matricule, 1776, on constate que près de la moitié des inscrits en 1671 (176/342) portent un patronyme qui apparaît parmi la population des 145 invalides de Port-Louis- Riantec (pour le service du roi). Ceci indique clairement que la paroisse attire les matelots des localités environnantes : du Port-Louis bien sûr, mais aussi de Merlevenez, au moins 4, et de Plouhinec au moins 5, de Kervignac 3 et au moins 2 d'Erdeven, un au moins de Nostang, de Landévant, et de Languidic. De Carnac, un, et des îles : un d'Arz, deux de Groix, 3 de Belle Île plus lointaine. Ils sont quelques uns d'origine encore plus lointaine, un de Pontivy, un de Lesneven, un de Brest, un de Nizon et plus loin encore un de Calais. Les Hors Service qui habitent Lorient sont au moins 5, on n'explique pas leur inscription sur la matricule au Port-Louis.

Étudions quelques parcours de ces « Riantecoïses » d'adoption.

François DUPONT, inscrit sur la matricule de 1664, fils de Pierre maître charpentier et de Marie JANZE est originaire de Calais. Il est porté sur la matricule des HS de Riantec, mais bien qu'inscrit indiqué de la paroisse de Riantec, il réside au Driasker lors de son inscription sur la matricule en 1750, habitué au Port-Louis. On devine que le commis des Classes du

Port-Louis fait perdurer la distinction des villages d'habitation, même si Le Driasquer et Locmalo sont dans l'intramuros, il restent distingués du Port-Louis (longtemps après 1618 les actes de baptêmes, de l'église Saint Pierre du Port-Louis sont reportés à Riantec).

François DUPONT n'apparaît pas dans le répertoire des matelots de 1733 à 1745¹³. Ce que l'on sait est qu'il épouse, au Port-Louis, le 13 février 1749, Marie PALLUD, fille de René et de Marie PADELLEC. En 1750, il est passager (matelot dans les canots qui assurent le passage du Port-Louis). Selon De la VIGNE-BUISSON qui sera chargé de la liquidation de la Compagnie des Indes des Indes en 1770, cette position préserve le marinier du service au roi. Notre homme s'embarque au cabotage le 24 décembre 1755 pour Bordeaux (payé à 60 Livres pour le voyage), débarque le 28 janvier 1756 pour s'embarquer le 19 mars 1756 sur le *Saint-Guillaume*, capitaine Le Sieur Guimarho, ces voyages pour la Compagnie, pour revenir sur les canots de passage en 1757 et 1758. En 1759, il fait un voyage pour Bordeaux, matelot à 36 Livres et rentre le 31 juillet 1760. Il rejoint les canots en 1761, et devient maître de chaloupe et navigue sur la « patache » de la Marine mouillée à la bouée de l'Amiral¹⁴, qui surveille la rade. Il est porté aux HS f°20 n°115 en 1764, il a alors 50 ans, et au f°33 n°51 en 1776.

Venant du Léon, de Lesneven, LE DUC dit Longchamps, a été soldat comme l'indique son pseudonyme, soldat de Marine, pendant 16 ans, il a donc servi le roi ou la Compagnie, et a fait deux campagnes. Selon la matricule de 1751, en 1750, il est depuis 10 ans dans les canots de passage. Deux ans plus tôt, il a épousé au Port-Louis Louise CONAN. Il habite au 4 de la Grande rue du Port-Louis. Sur la matricule de 1764, il est toujours « passager »,

13. ANDRÉ, p. 31.

14. BUFFET, 1962, p. 11.

jusqu'à son inscription en 1772 dans celle des HS au f° 37 n°75.

Un oubli d'inscription cette fois, pour un marin originaire du *Bois de La Roche* un lieu dit de Mauron non loin de Ploermel. Il est enfin enregistré, inscrit sur la matricule de 1764 au f° 53 n°216 le 19/12/1764, il a alors fait 8 voyages aux Indes et Sur l'*Indien* au service de roi. Joachim DUNO né en 1732 à La Giraudais, fils de Joachim, épouse à 18 ans Perrine LE CROM, au Port- Louis le 04 décembre 1750 (elle est originaire de Plouhinec). En mars 1774, il embarque pour la chine sur Le *Superbe*, revient en juin 1775, et repart en mars 1776 sur La *Ville d'Arkangel*.

Il serait difficile d'établir des cursus types pour ces marins, toutefois sur les 54 premiers inscrits, on note, 6, « toujours à la pêche » : François PADELLEC, Jean DUIC, Nicolas TUAL de Gâvres, Pierre le HO à La Trinité et Vincent JOUANNEAU à Kerberen, ces deux villages sur la petite mer de Gâvres. Les pêcheurs habitent depuis Saint Diel, au Nestadio sur la rivière d'Étel, jusqu'à Gavres et aussi des villages de Riantec, de La Trinité (6) à Kerberen, mais surtout à Gavres (7) et Locmiquélic (7). Ils sont 3 à avoir navigué uniquement dans les canots de passage ce qui leur permet, étant au service de la Compagnie des Indes d'éviter ainsi d'être « levés » pour le service du roi : Yves GUEGUEN de Nizon, Jean Le FLOC'H de Brest, et Simon QUER de « Saint-Navé » (Saint-Avé ?). Ils habitent tous trois au Port-Louis. Un maître de chasse-marée navigue uniquement au cabotage. Avec ses 8 voyages au Long Cours, Paul LESAGE, pilote et maître d'hydrographie réside au Port-Louis comme la majorité des officiers mariniers et non mariniers. Ceux qui naviguent au cabotage ou à la pêche sont 5. Pour le reste, ils partagent deux, voire trois activités de navigation : au Long Cours pour la Compagnie des Indes ou au service du roi, au cabotage, pour la Compagnie vraisemblablement, et sont pour la majorité aussi pêcheurs, gardiens dans le port de Lorient

ou navigants dans les canots de passage. Paul MULET et François EVANO de Riantec doivent raconter aux enfants du bourg leur campagne en course pendant les conflits ; course n'est pas piraterie mais « in fine » un service au roi qui délivre les lettres de course pour les navires qu'arment des particuliers ; les risques sont-ils dans ce cas supérieurs à ceux encourus lors des longs voyages qui éclaircissent les rangs de matelots, surtout au début du XVIII^e siècle ?

Pour conclure, cette brève étude des matricules et des listes de matelots aura permis de signaler l'importance du rôle joué par les Malouins au début du siècle. Ils ont permis à la seconde Compagnie de se développer, leur présence sur la liste des mousses le certifie. Durant cette période, la population des navigants du Port-Louis et de Riantec croît lentement, vers 1745, jusqu'à 50 % de plus que celle de 1671. Ensuite, on peut retenir le doublement de la population des inscrits par rapport à celle de 1671, avec un palier entre 1770 et 1780. L'activité de La Compagnie des Indes, de son âge d'or, dès lors que les ventes se font à Lorient, jusqu'à 1780, renforce l'attractivité des hommes vers l'Est de la rade (comme sans doute à l'Ouest, à Ploemeur) et diversifie les activités rurales des paroisses proches et celle de la navigation à la pêche, des villages de la paroisse littorale de Riantec, du Port-Louis-Ville et de Locmalo, ce port des pêcheurs de Riantec. Il y a déjà un siècle, en 1911, Le Port-Louis avec ses 2257 pêcheurs (Gavres, Locmiquélic, Riantec) et ses 4280 tonneaux de navires restait très actif, avant que la port-de-pêche de Lorient puise dans cette précieuse ressource humaine d'un savoir faire séculaire.

Merci à mes amis des *Amis du Service Historique de la Défense à Lorient* (ASHDL), en particulier à Jean-Michel André, qui me maintiennent au contact de cette population attachante des pêcheurs et navigants de la Compagnie des Indes.

BIBLIOGRAPHIE

Archives

ANDRÉ J.-M., Répertoire copie de l'archive SHD Lorient cote 1P 277 liasse 7, (b-7.3). *Répertoire des officiers mariniers et non mariniers embarqués sur les bâtiments de la Compagnie (1733-1750)*.

Mémoires de master et de maîtrise

ZÉRATHE PH., *Les inscrits maritimes du quartier de Port-Louis : origines géographiques et sociales des matelots et officiers mariniers du Port-Louis et de Riantec*, Mémoire de maîtrise d'histoire moderne, sous la direction d'Alain Cabantous, Paris I, Panthéon -Sorbonne, 2000.

LE RUYET L., *Les ouvriers de la matricule à L'Orient de 1750 à la Révolution*, Mémoire de master I d'histoire moderne sous la direction de Gérard Le Bouedec, UBS, Lorient, 2005.

Publications

BUFFET H.-F., *La Citadelle du Port-Louis*, Bahon-Ruault, Rennes, 1962.

ESTIENNE R. (dir.), *Les Compagnies des Indes*, Gallimard, Paris, 2013.

LE RUYET L., *Marins et ouvriers du Quartier de Port-Louis/Lorient*, *Bulletin de la Société d'Archéologie et d'Histoire du Pays de Lorient*, 43, 2014-2015, p. 135-181.

LE RUYET L., *Mémoires d'Adrien, de Grasset, de Danet, La Chaloupe*, 121, 1er trimestre 2017, p. 7-10.

LE RUYET L., *Marins de Riantec et Compagnie des Indes au XVIII^e siècle*, La Chaloupe, 133, mars 2020.